



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

QUESTIONS ORALES DU 13 MAI 2011

GROUPE MAJORITE

Question :	Avec débat
Rubrique	PORT VAUBAN
Texte	<p><i>Ces 30 dernières années, l'activité nautique de notre ville est devenue une activité économique particulièrement importante, tant sur le plan de l'emploi que sur le plan de l'activité commerciale.</i></p> <p><i>Pour mémoire, sur 22 km de côtes, notre Commune accueille 5 ports dont 3 associatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- Port de la Salis : 230 anneaux ;</i><i>- Port du Croûton : 400 anneaux ;</i><i>- Port Abri de l'Olivette : 43 anneaux ;</i> <p><i>et 2 ports amodiés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- Port Gallice : 470 anneaux ;</i><i>- Port Vauban : 1642 anneaux.</i> <p><i>Le Port Vauban a été amodié après avoir été financé par des investisseurs privés, il y a 40 ans déjà, et la gestion en a été alors confiée à la SAEM du Port Vauban.</i></p> <p><i>Dans 10 ans au plus tard, toutes les infrastructures seront remises à la Ville d'Antibes.</i></p> <p><i>Durant ces dix prochaines années, quel projet d'ensemble peut permettre une rénovation et éventuellement une extension pour les petites unités, pour la grande plaisance, pour les croisières et tout cela dans le cadre du développement durable ?</i></p>

Réponse :

Le Port Vauban a 40 ans, dans sa configuration actuelle.

Il a été imaginé au début des années 1960 et construit en 1971 grâce à des fonds privés, soit 1700 anneaux de 4 à 180 mètres répartis entre 750 amodiataires, Association des Pêcheurs Plaisanciers, le Yacht Club, le Club Nautique, les Pêcheurs Professionnels, le CREPS et 200 places de pannes en location.

Il est devenu au fil des années, un atout économique important pour notre ville générant actuellement 1 millier d'emplois directs et d'autres emplois induits avec la création de 170 établissements liés à l'activité nautique autour du Port (source : CCI 2008).

On doit sa création à quelques visionnaires dont Camille RAYON et c'est aujourd'hui près de 500 millions d'euros qu'il faudrait investir pour construire cette même infrastructure.

Or, ce port amodié en 1971 doit revenir à la Ville d'Antibes, 50 ans après, soit dans 10 ans exactement.

Ayant cette date de retour à l'esprit, la SAEM de Gestion du port Vauban a entrepris une étude de restructuration mesurée du port dont les principaux objectifs sont d'ouvrir l'enceinte portuaire sur son environnement, conforter l'activité économique du site et procéder à une rénovation et à un embellissement.

Quels projets pour le port Vauban ?

L'étude a porté sur :

- la création d'une large promenade de 2, 5 km avec 2 passerelles, l'une reliant le Quai Pierre Merli au Môle Nord permettant un passage direct vers le Fort Carré et la promenade qui contournera le Fort Carré pour revenir ensuite vers le vieux port en passant à nouveau sur un enjambement au dessus de l'entrée principale du port qui sera reconditionnée dans les 2 mois qui viennent ;
- une rénovation des sols et un embellissement avec une végétalisation méditerranéenne, en atténuant l'impact visuel des places de stationnement ;
- un port à sec automatique capable de recevoir 200 unités de 4 à 9 mètres ;
- une extension du Quai Camille Rayon avec la création d'une vingtaine d'anneaux supplémentaires et la possibilité d'accueillir les navires de croisières. Cette extension pourrait également protéger le littoral à hauteur de l'anse du Fort Carré avec la création d'une petite plage de sable à l'entrée d'Antibes ;
- en face du Parking du Pré aux Pêcheurs et de sa nouvelle esplanade, pourrait être aménagées des cellules commerciales, une trentaine, ayant un lien avec les activités maritimes.

Conscient de la complexité administrative de ce projet implanté sur le Domaine Maritime, nous avons souhaité sectoriser cette étude avec un planning prudent puisqu'il sera étalé sur 10 à 12 ans.

Une 1^{ère} concertation a eu lieu avec les professionnels et les associations du Port. Les réactions ont été très positives dans leur ensemble, même si tout le monde est bien conscient des difficultés à dépasser pour atteindre les objectifs cités plus haut.

Le coût global estimé de tous les investissements est de l'ordre de 220 millions d'euros et excepté les travaux d'embellissement et de rénovation à la charge de la SAEM de Gestion, soit 5 à 8 millions d'euros, tous les autres travaux dit "lourds", soit plus de 210 millions d'euros, devraient pouvoir être pris en charge, comme il y a 40 ans, par des investisseurs privés.

Toutes ces études seront accompagnées d'une charte de l'environnement qui devra être respectée pour envisager un port rénové, animé et tout cela, dans le cadre du développement durable.

A ce propos, je rappelle que depuis 6 ans, le Port Vauban hisse le Pavillon Bleu d'Europe et s'inscrit dans une démarche environnementale avec l'opération "Ports Propres."

GRUPE MAJORITE

Question	Sans débat
Rubrique	EMPLOI
Texte	<i>L'emploi, qui est une préoccupation quotidienne de nos citoyens, est une priorité majeure pour l'Etat. Pouvez-vous nous indiquer quelle est la situation de l'Emploi en ce début d'année 2011, particulièrement sur les bassins antibois et sophilolitains ?</i>

Réponse :	<p>Comme vous l'indiquez, l'emploi est une priorité majeure pour l'Etat après une crise qui a été d'une gravité exceptionnelle puisque de 7.4 % de la population active en 2008, le taux de chômage a atteint 9.3 % en 2009. La question de l'emploi est donc en permanence mais également de manière plus conjoncturelle au cœur de nos préoccupations. Aux côtés de l'Etat, elle est une exigence à laquelle l'ensemble des acteurs locaux doit répondre par tous les moyens possibles. Et aujourd'hui, après des mois particulièrement tendus, les indicateurs sont révélateurs d'une certaine embellie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau national, les intentions d'embauche sont en hausse pour 2011, avec 1 542 400 projets de recrutement dans les 386 bassins d'emploi français. Les employeurs envisagent l'avenir plutôt sereinement, une proportion importante d'entre eux estimant que leur activité va progresser (25,3%) sous l'effet d'une demande soutenue. - A l'échelon régional, la moitié des régions voit son nombre de projets de recrutement progresser. La hausse est à cet égard davantage marquée dans le sud-est, certaines régions bénéficiant même d'une croissance nettement supérieure à la moyenne nationale (+7.3% pour Provence Alpes Côte d'Azur). - Dans les Alpes-Maritimes, les intentions d'embauche augmentent en moyenne de 5,3% par rapport à 2010, avec + 6,1% dans le bassin de Cannes / Antibes (principalement services et hôtellerie restauration) ; - Localement, avec une économie largement fondée sur le tourisme mais également nourrie par l'activité sophilopolitaine, la situation de notre bassin d'emploi est naturellement moins exposée qu'au niveau national. Pour sa part, le tourisme demeure un fort vecteur d'emploi en raison : <ul style="list-style-type: none"> - de l'organisation de grands événements comme Jazz à Juan, qui irriguent la collectivité en termes d'activité ; - de la mise en place de dispositifs tels que la réduction de taux de TVA de 19.6 % à 5.5 % dans la restauration. Pour rappel, ce sont près de 19 400 emplois qui ont, au niveau national, été créés grâce à cette mesure prise en 2009 et 80 000 emplois supplémentaires à la création desquels s'est engagée la profession d'ici le 1^{er} juillet 2015. <p>En ce qui concerne Sophia Antipolis, secteur à haut niveau de services, on enregistre environ 1000 créations d'emplois nets de manière consolidée sur les deux dernières années. L'offre d'emploi sur la technopole connaît même en ce début d'année 2011 une embellie.</p> <p>Enfin, l'apparition de nouvelles enseignes à Antibes telles qu'Habitat, Intersport, Milonga et SFR, est génératrice d'emplois (70 sur le site). Plus généralement, on note sur Antibes d'une part une nette diminution des inscriptions de demandeurs d'emploi, d'autre part une reprise des recrutements saisonniers (hôtellerie, commerce). Des opérations particulières sont mises en place, en coordination entre acteurs publics et privés, comme lors du forum des métiers de l'hôtellerie-restauration ou plus récemment de la matinée coorganisée par Pôle Emploi et la Siesta.</p> <p>Simultanément, les acteurs locaux s'engagent en termes d'accompagnement social. Le préfet de Région a ainsi récemment annoncé plusieurs centaines d'emplois aidés supplémentaires dans les Alpes-Maritimes. En outre, des postes cofinancés par l'État et chaque conseil général, réservés aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, devraient également voir le jour. La Maison de l'Emploi de la CASA, quant à elle, veille à optimiser les synergies entre les différents acteurs de l'Emploi, de la création d'entreprises et de la formation. Enfin, en ce qui concerne les actions menées par la Commune en son sein, elle a participé activement, dès 2005, à la mise en place de 29 contrats aidés (mesures CAE et CA), puis à 22 nouveaux contrats en 2009 dans le cadre du « Plan Jeune ».</p>
-----------	--

GROUPE MAJORITE

Question :	Sans débat
Rubrique	JUAN LES PINS
Texte	<i>Juan les Pins est une station balnéaire à forte attractivité touristique. Comment envisagez vous l'avenir afin d'améliorer le cadre de vie de chacun et poursuivre le développement économique et touristique de la station ?</i>

Réponse :

Si la population de Juan les Pins représente moins de 10 % des habitants d'Antibes, il n'en demeure pas moins que la station bénéficie d'investissements importants notamment de par l'attractivité qu'elle représente tant sur le plan local qu'international. La Municipalité a donc fait le choix de développer les équipements structurants et d'accentuer ses efforts sur l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité afin que chacun puisse partager un environnement agréable et apaisé, tout en gardant une vitalité propre à la station.

En matière d'équipements structurants, d'animation et d'économie : **la volonté de la Municipalité est de changer la saisonnalité de la station au bénéfice d'une activité annuelle.** Ainsi, le nouveau Palais des Congrès s'inscrit dans cette dynamique en induisant un tourisme d'affaires porteur de retombées économiques importantes et d'emplois mais également d'activité commerciale venant ainsi compléter une activité très dépendante du tourisme. De plus, un programme d'actions avec la mise en place d'un plan FISAC est en cours avec quatre objectifs stratégiques :- orienter Juan les Pins vers une destination commerciale à l'année, élargir le profil de clientèle en repositionnant le niveau de gamme, créer une identité Juanaise forte et offrir un environnement urbain de qualité. Enfin l'animation de la station avec des manifestations de qualité, comme le Festival International de Jazz, le Festival Pyromélodique, gratuites pour certaines, comme le Festival Jazz off, les fêtes de fin d'année, génère des retombées sur l'économie locale. **Pour cela un effort d'animation tout au long de l'année sera poursuivi et intensifié.**

En matière d'aménagements de voirie : **la volonté de la Municipalité en matière de travaux d'embellissement et de modernisation est de faire une rue par an, en concertation avec les Conseils de Quartier.** Certains ont été initiés et réalisés (réaménagement de l'avenue Joffre, de la rue Dautheville, de la Promenade du bord de mer avec réappropriation de l'espace par le piéton et offre de stationnement accrue, requalification du rond-point Wilson-Maupassant, des abords de la Gare SNCF, de l'avenue de l'Estérel et mise en place d'une politique de prise en compte des personnes à mobilité réduite. D'autres sont en cours comme les carrefours Ardisson/Wilson et Courbet/Maupassant , la continuité Wilson, le Bd.du Littoral et la poursuite d'une liaison cyclable globale reliant le nord d'Antibes au cœur de Juan les Pins.

En matière d'environnement et de cadre de vie : des campagnes régulières et ponctuelles, si besoin en est, sont mises en place par le service en régie pour améliorer la signalisation horizontale, rénover les mâts d'éclairage public et les dispositifs anti stationnement très souvent tagués ou vandalisés.

En ce qui concerne la propreté de la station, le nettoyage prend en compte la problématique des nuisances sonores ainsi que la nécessité d'interventions rapides et ponctuelles en période estivale pour répondre aux incivilités notamment avec la Brigade d'Intervention Rapide activée de 8h00 à 22h00 et 7 jours sur 7. A titre indicatif pour 2010 le coût du nettoyage s'est élevé à **926.459 €.**

Les efforts sur l'aménagement paysager portent aussi sur les espaces urbains et naturels avec le remplacement progressif du mobilier urbain (corbeilles, bancs, notamment) par un mobilier contemporain adapté, avec la réfection du Square Pauline, le renforcement de l'aspect naturel des Pinèdes dans le cadre d'un programme pluri-annuel de travaux : replantation avec la suppression progressive des gazons et du goudron par du sable originel, réfection de l'éclairage public, reprise des allées et des murets

Enfin en matière de sécurité : un dispositif spécifique est mis en place de juin à septembre avec une extension des horaires d'ouverture de l'ilôt PM, des patrouilles de nuit et pédestres aux abords des zones sensibles (gare SNCF, promenade du Soleil, jardins de la Pinède). Une partie de ces mesures est déjà en application depuis la fin du

mois d'avril. **Ce dispositif sera renforcé dès cette saison**, par l'adjonction de 2 caméras supplémentaires aux abords des jardins de la Pinède (portant à 15 le nombre de caméras sur JLP sur un total de 67). S'ajouteront l'arrivée de renforts saisonniers ainsi que des opérations ciblées menées par le Commissariat de Police en collaboration avec la Police Municipale dès le début du mois de mai.

Pour conclure je dirais que le développement de la station de Juan les Pins est dans la continuité de celui d'Antibes, intimement liées, même si chacune garde ses spécificités, ainsi modernité et maintien d'une identité antiboise et juanaise peuvent évoluer en harmonie vers un meilleur cadre de vie et une économie durable.

GRUPE MAJORITE

Question	Sans débat
Rubrique	SOLIDARITE
Texte	<i>Au 1^{er} avril 2011, le minimum vieillesse a été revalorisé avec une hausse de 4,7 %. La Ville ayant fait de la politique sociale une priorité, pouvez-vous nous préciser quelles sont les mesures prises par la Commune au profit des personnes âgées bénéficiant de faibles ressources ?</i>

Réponse :	<p>Au travers du CCAS, la Commune, dans sa logique d'accès aux droits et aux prestations fondamentales, a exprimé sa priorité en la matière par la mise en place de nombreuses aides au profit du public âgé bénéficiant des minima sociaux. A cet effet, le CCAS a été doublement récompensé avec l'attribution du label «Pôle d'Excellence Territoriale 2010» mais aussi du prix « service aux personnes âgées » le félicitant pour sa politique sociale et de solidarité auprès de ses aînés. L'ensemble de ces aides annuelles facultatives représente près de 610 000 €.</p> <p>Concernant la prévention de l'isolement et le maintien du lien social, le réseau « Rompre la solitude », combiné avec la mise en place de la veille sociale, a permis un suivi renforcé de 188 personnes isolées pendant la période estivale. Près de 1 400 visites de bénévoles ont permis d'aller à la rencontre des personnes âgées afin de leur distribuer des kits fraîcheurs (coût estimé à 30 000 €).</p> <p>De plus, 896 personnes se sont vues appliquer un tarif préférentiel afin de participer aux activités d'animation (coût estimé à 66 171 €). Enfin, par an, ce sont près de 80 personnes non imposables qui peuvent voyager en France grâce à ces dispositifs de soutien (10 080 €).</p> <p>Ces aides contribuent également à l'amélioration des conditions de vie de ce public. Ainsi, 886 d'entre eux se sont vus, notamment, accorder des colis festifs, des allocations chauffage ou allocations bimestrielles (cout estimé à 290 000€). Une soixantaine de dossiers relatifs à des graves difficultés dues à la précarité a été instruit (coût estimé à 10 000 €).</p> <p>Cette politique s'illustre également par la gratuité des transports du Réseau « Envibus » destinée aux personnes de plus de 60 ans. On compte près de 1993 bénéficiaires ; ce qui représente un coût estimé à 100 000€. Cette initiative a été élargie et s'adresse aujourd'hui aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. 21 personnes malades ont pu recourir gratuitement à un transport pour se rendre à l'accueil de jour (coût estimé à 22 000 €).</p> <p>Le CCAS a aussi vocation à accompagner les personnes dépendantes dans leur vie quotidienne. Enfin, près de 813 personnes âgées ont pu bénéficier du service de la restauration tant à domicile qu'en foyer. 60 % des personnes livrées à domicile bénéficient de l'aide sociale du CCAS (coût estimé à plus de 80 000 €).</p> <p>En complément des actions déjà mises en œuvre, la municipalité est déterminée à encourager cette politique de soutien au plus grand nombre afin de continuer à prévenir la perte d'autonomie mais aussi à renforcer le lien social. Ces actions s'illustreront notamment par l'implantation de nouveaux lieux de proximité, le développement d'activités d'animation à tarif réduit pour ce public mais aussi par la création de restaurants sociaux ouverts à l'ensemble des retraités de la Commune et des personnes bénéficiaires des minima sociaux, leur assurant alors un équilibre alimentaire tout en maintenant le lien social. De plus, l'attribution étendue des places en EHPAD sera encouragée, répondant de ce fait aux besoins de la population. Cela s'accompagnera d'une ouverture de places habilitées à l'aide sociale permettant ainsi aux personnes aux faibles revenus, d'intégrer ces structures.</p>
-----------	---

GROUPE « UNION POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Avec débat
Rubrique	AMELIORATION DES ACCES DE PARKINGS
Texte	<p><i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>Malgré tous les efforts qui ont été réalisés pour inciter les automobilistes à prendre les transports en commun, notre ville dégorge de véhicules qu'elle n'arrive plus à accueillir.</i></p> <p><i>Il est vrai que les rotations des bus ne sont pas respectées, non sans explication, trafic oblige ; que bien souvent ces mêmes bus ne s'arrêtent pas car ils sont complets. D'où l'obligation pour beaucoup de personnes de prendre leur véhicule.</i></p> <p><i>Il est vrai que la ville, sous votre gouverne, a créé de nouveaux parkings ; que celui du Pré aux Pêcheurs, celui de la salle de spectacles et celui du Palais des Congrès à Juan-les-Pins vont améliorer le stationnement dans notre commune.</i></p> <p><i>Cependant, nous craignons encore que, malgré la création de l'esplanade du Pré aux Pêcheurs et du Bastion Saint Jaume, des aires de stationnement, comme celle du Fort Carré, ne soient encore squattées au profit de manifestations pas très rentables, et ce, au détriment de l'intérêt public.</i></p> <p><i>Il serait donc souhaitable de développer un système qui permette aux antibois de se rendre à un rendez-vous médical, de faire des courses, d'utiliser les services de la commune, sans avoir la hantise de ne pas trouver à se garer.</i></p> <p><i>Nombreux sont en effet les résidents et les professionnels qui ne trouvent pas de parking à l'année, et/ou difficilement la journée, sans avoir à payer chèrement leur stationnement.</i></p> <p><i>Ma question contient en fait plusieurs propositions en faveur de tous les habitants de notre Commune et de tous ceux et celles qui la font vivre quotidiennement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- dans les zones bleues comme on en trouve dans certains quartiers de Nice par exemple, la police verbalise tout dépassement de la durée du stationnement, ce qui équivaut pratiquement au système d'horodatage en empêchant la présence de « voitures ventouses ». Par conséquent et pour les lieux non stratégiques, pourquoi ne pas rétablir le stationnement en zone bleue ?</i><i>- d'autre part, ne pourriez-vous pas, Monsieur le Maire, envisager la mise en service de cartes ou de vignettes de parking résidentiel moyennant une redevance forfaitaire mensuelle ?</i><i>- au regard des professionnels, ne pourriez-vous pas également vous inspirer des actions entreprises dans d'autres villes : cartes Sésame à Paris pour les commerçants, les artisans, les réparateurs, pour les soins à domicile... ?</i><p><i>Monsieur le Maire, je vous remercie pour votre réponse.</i></p>

Réponse :

Je vous rappelle qu'en 2003, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a adopté un **plan de déplacements urbains** dont le principal objectif était un rééquilibrage en faveur des **modes alternatifs à la voiture** et sur lequel le Conseil municipal s'est prononcé favorablement.

Ainsi, la Commune, par le biais des actions de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, a choisi, depuis de nombreuses années, de développer son **offre de transports en commun**.

A cet égard, le **réseau « Envibus »** attire de plus en plus de voyageurs (8 500 000 voyages par an) permettant à tous de se déplacer à des **conditions tarifaires accessibles**.

Récemment, le **réseau « Envibus »** a été mis à l'honneur avec trois actions majeures récompensées :

- le ticket à un euro ;
- la restructuration des lignes en concertation avec les habitants concernés et le renouvellement du parc des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- la mise en place d'un transport collectif à la demande « Ici Là » (300 demandes par jour en moyenne).

Par ailleurs, je rappelle la volonté de la Municipalité de permettre à chacun de se déplacer dans les meilleures conditions de confort avec l'implantation d'un **bus-tram reliant le cœur d'Antibes à Sophia Antipolis**, projet d'envergure dont la concertation préalable vient de débuter. A cet égard, la construction de parcs relais à proximité immédiate d'un point d'accès au réseau de transport collectif sera étudiée.

Vouloir se doter de transports publics en site propre montre à quel point le déplacement des habitants d'Antibes est une préoccupation constante de la Municipalité et l'offre actuelle de transports en commun est donc une première réponse à la problématique du stationnement en centre ville.

S'agissant du stationnement proprement dit, pour ne parler que des places de stationnement hors voirie en centre ville, quelques chiffres utiles méritent d'être rappelés afin d'avoir une vision claire de l'offre sur le territoire de la Commune.

- **Avant 2006**, on comptait 95 places au parking de la Salis, 170 places au parking du Ponteil, 110 au parking de la Place Nationale, 29 places au parking du Chaudon, 33 places au parking des Chataigniers, 89 places au parking de la Porte Marine, 181 places aux parkings Lacan, 330 places au parking des Frères Oliviers, 1 040 places au parking du Port Vauban et 180 places pour celui de la Gare d'Antibes ; ce qui portait à **2 257, le nombre de places de stationnement en parkings souterrains et de surface**.

- **En 2006**, l'ouverture du parking de la Médiathèque a fait augmenter ce chiffre, le portant alors à **2 443**.

- **En 2010**, avec la récente ouverture du Parking Jean – Marie Poirier, ce sont 278 places supplémentaires qui ont été offertes à la population.

Aujourd'hui, les Antibois disposent donc de 2 721 places de parking hors voirie dans le centre ville.

Je vous rappelle, que toutes catégories confondues (voirie / hors voirie ; tous quartiers etc.), **la Ville compte 9 415 places de stationnement.**

De plus, d'ici à 2013, le futur parking du Pré aux Pêcheurs accueillera 600 places supplémentaires sur trois niveaux.

Durant cette période transitoire d'attente de la livraison du parking du Pré aux Pêcheurs, la Municipalité veille à gérer l'afflux temporaire de personnes, accentué par l'arrivée de la saison estivale.

Nous avons ainsi décidé de mettre à disposition des aires de stationnement supplémentaires tel que le Parking Bouygues qui compte 320 places mais aussi, de favoriser l'utilisation du parking du Fort Carré (150 places), desservi par la navette gratuite.

A cette occasion, je tiens à vous préciser que, compte notamment tenu de leur fréquentation, les manifestations organisées sur ces sites ne me semblent pas vraiment contraires à l'intérêt public. Je vous rappelle pour mémoire le nombre de visiteurs de ces manifestations : Salon des Antiquaires : 25 000, le Festival International d'Images Sous Marines de l'Aventure : plus de 3 000 ou encore Antibes Yacht Show : 13 000.

L'adaptation passe également par le fait de continuer à encourager les riverains du Centre Ville à utiliser le parking Saint Roch, favorisant davantage le foisonnement. Il s'agit d'accentuer la complémentarité de ce parking qui compte 237 places et de parvenir à une meilleure rotation des véhicules.

Avec la construction du parking du Pré aux Pêcheurs et la piétonisation progressive du centre ville, notre Commune disposera d'une offre de places de stationnement répondant parfaitement à la demande.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est encore prématuré de mettre en place les différents dispositifs de tarification, mais il est évident qu'il faudra étudier dans le détail des solutions adaptées aux différentes catégories d'usagers visiteurs, résidents, actifs, pour mettre en œuvre une politique tarifaire de stationnement qui correspondra aux besoins de la population qui fréquente le centre ville.

Il ne faut pas oublier que les parkings actuels, notamment ceux des Frères Olivier et plus récemment celui de Poirier, proposent différents types d'abonnements au bénéfice soit des riverains du centre-ville, soit des professionnels amenés à se déplacer quotidiennement dans la ville. La tarification appliquée se situe dans la moyenne de celle des autres villes des Alpes Maritimes.

Enfin, il faut rappeler qu'une démarche globale de réflexion sur le stationnement a été engagée dans le cadre de l'étude du plan de circulation du centre ville.

Question	Sans débat
Rubrique	DEPLACEMENTS AU CAP D'ANTIBES
TEXTE	<p><i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>Sur notre commune, nous avons des sites et panoramas remarquables. Même si nous les connaissons bien, nous ne pouvons nous en lasser, et force est de constater que nous sommes de plus en plus nombreux à venir les admirer, et ce particulièrement autour du Cap d'Antibes.</i></p> <p><i>Or, l'actuelle deux voies de desserte n'est pas adaptée à recevoir, en sécurité, cet afflux de visiteurs : promeneurs de tout genre et de tous âges, même en poussette, sportifs de toutes disciplines et automobilistes impatientes.</i></p> <p><i>L'Union a proposé un nouveau schéma possible de circulation automobile : en la maîtrisant, en requalifiant les actuels boulevards littoraux, dans le but d'y aménager une longue promenade paisible, enfin à la hauteur de sa réputation et accessible à tous, piéton comme cycliste.</i></p> <p><i>La commission Santé Environnement Développement Durable & Mise en valeur du Paysage Urbain en avait pris note et précisait dans son ordre du jour, de la séance du 20 octobre 2009 : « Questions diverses - Information de la direction des espaces urbains - Proposition d'une réunion entièrement consacrée à cette direction. Proposition d'un nouveau schéma possible de circulation automobile pour le Cap d'Antibes – Requalification de deux voies de desserte afin de maîtriser la circulation automobile et mise en place d'un cahier des charges ».</i></p> <p><i>Mais, à ce jour, cette réunion proposée et validée, n'a jamais été convoquée. Donc, monsieur le Maire, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre ?</i></p>

Réponse :	<p>Effectivement, la route du cap d'Antibes, entre le Ponteil et la pinède de Juan-les-Pins, est un lieu très apprécié des promeneurs, des cyclistes, et également des automobilistes qui aiment découvrir ce panorama méditerranéen.</p> <p>Pour faire cohabiter harmonieusement ces différents types d'usage, plusieurs pistes de réflexion ont déjà été menées par les services, qui peuvent se résumer ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> -création d'un cheminement piéton hors voirie, côté mer, entre la Pinède et le Graillon, qui est la section la plus étroite ; -une modification de la circulation entre le port du Croûton et le musée Naval ; -un apaisement global de la circulation sur l'ensemble du parcours. <p>Concernant le premier point, la création d'un cheminement piéton sur les rochers ou en encorbellement de la route libérerait effectivement la route pour les autres modes de déplacement, mais sa construction s'avère difficilement envisageable, eu égard à son empiètement sur le domaine maritime, particulièrement protégé de toute agression matérielle et visuelle.</p> <p>Concernant une modification de la circulation entre le port du Croûton et le musée Naval, il a été imaginé un sens unique sur cette portion. L'espace libéré permettrait d'offrir une plate-forme mixte, pour les vélos et les piétons. Cette solution n'est pas inintéressante, mais elle reste problématique pour les riverains de ce secteur qui seront contraints à des détours non négligeables.</p> <p>La troisième piste de réflexion consiste toujours sur la même section port du Croûton et le musée Naval, à apaiser la circulation automobile par des dispositifs contraignants, tels des plateaux, des chicanes etc. Cependant, elle ne résoudra pas le partage entre les différents modes de déplacement.</p> <p>On comprend bien qu'il ne se dégage pas une solution incontestable, et un réaménagement de ce secteur ne pourra être validé qu'après une large implication de tous les acteurs, dans le cas de propositions, d'échanges, rassemblant l'ensemble des points de vue.</p> <p>Concernant la section musée Naval Ponteil, le problème de partage entre l'automobile, piéton, cycliste et beaucoup moins problématique, l'emprise de la route permettant une cohabitation harmonieuse. Les piétons bénéficient sur la grande majorité du parcours de trottoir, la largeur de la chaussée permet d'accepter automobilistes et cyclistes. Bien entendu, des améliorations de cette section peuvent être envisagées, afin d'accroître le confort de chacun.</p>
-----------	--

GROUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Avec débat
Rubrique	LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS
Texte	<p><i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>Tout le monde s'accorde à dire que la crise du logement s'aggrave particulièrement dans les zones dites « tendues » dont notre ville fait partie.</i></p> <p><i>Au moment où les effets de la loi Boutin sur les surloyers précarisent de nombreuses familles,</i> <i>au moment où des familles sont menacées d'expulsion alors qu'elles demandent des logements sociaux depuis 4, 5, 6 ans ou plus,</i> <i>au moment où la loi DALO a montré toutes ses limites sur un territoire comme le nôtre qui manque cruellement de logements sociaux,</i> <i>nous apprenons que les services de l'Etat imposent une réforme du numéro unique et des logiciels de traitement des dossiers de demande de logements.</i></p> <p><i>En conséquence les 1 800 familles, ou peut-être plus, vont devoir refaire un dossier et les services devront se focaliser sur ces problèmes purement administratifs au lieu de recevoir les personnes en difficulté et travailler à la nécessaire plateforme sociale.</i></p> <p><i>N'y a-t-il pas la possibilité d'éviter cette soi-disant nouveauté administrative qui ressemble à une nouvelle manière de gérer techniquement la pénurie de logements ? Est-ce que pour l'Etat le problème du droit au logement pour tous se résume à un numéro unique ?</i></p>

Réponse	<p>La Communauté d'Agglomération, dans le cadre de sa compétence habitat, a mis en place un Service Logement communautaire, par délibération du 20/03/2006. Vallauris et Antibes ayant transféré leurs effectifs (Cf. CLET), la Direction Habitat et Logement prend en charge l'enregistrement de la demande de logement locatif social pour ces deux communes.</p> <p>Parallèlement, 11 communes de la CASA se sont dotées de guichets de proximité afin d'enregistrer la demande de logement locatif social qui ont pour mission d'accueillir, d'informer et de traiter les demandes de logement.</p> <p>Conformément à la réforme du système d'enregistrement des demandes de logement locatif social (« dit numéro unique ») par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, le Service Logement a procédé à sa mise en application</p> <p>La Direction Habitat Logement est en lien étroit avec la DDCS (Direction départementale de la Cohésion sociale), les services d'assistance technique et a participé à plusieurs réunions de travail sur la mise en application de ce système.</p> <p>Ce nouveau dispositif permet de simplifier les démarches des demandeurs, qui n'ont désormais qu'un seul enregistrement à effectuer, même s'ils ciblent plusieurs communes dans leur demande de logement social. En effet, les bailleurs, les réservataires et collectivités territoriales qui sont services enregistreurs ont connaissance de ces demandes, et peuvent les traiter même s'ils ne les ont pas enregistrées : notion de fichier partagé.</p> <p>Le système comporte des informations sur les attributions de logements : localisation et caractéristiques des logements, et permet d'améliorer nos outils (observatoire de la demande, gestion des attributions, et connaissance du parc social).</p> <p>La Direction Habitat Logement s'est fortement impliquée dans l'application de cette réforme, d'une part, en continuant d'assurer un accueil de qualité auprès des usagers (pour Antibes et Vallauris), d'autre part en leur donnant les informations nécessaires pour éviter toute confusion et continue de recevoir individuellement les personnes en situation très difficile.</p> <p>Je crois également utile de rappeler l'effort fait et poursuivi par la CASA en matière de construction de logements et de prévention des expulsions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - c'est ainsi qu'entre 2004 et 2010 1652 logements ont été livrés auxquels s'ajouteront la livraison de 189 logements en 2011 et de 426 en 2012 ; - des outils ont été mis en place par la CASA avec la création de la plateforme d'hébergement logement communautaire chargée de proposer un parcours d'hébergement ou de logement transitoire avec les associations partenaires ; - la Ville d'Antibes organise régulièrement des réunions de concertation avec la CASA, les représentants de la Mairie et de la Sous-Préfecture, les services sociaux (CAMS, CCAS) et le Commissariat d'Antibes ; - différentes solutions d'accompagnement et d'accueil sont étudiées et proposées en fonction de la situation des personnes (isolées, couples, familles) : accueil de
---------	---

nuit, nuits d'hôtel pris en charge par le CCAS, aides financières via la CAMS, villa ROSA.

Pour conclure, je tiens à souligner que l'application sur notre territoire de cette réforme nous a permis de réaffirmer notre volonté communautaire de répondre aux attentes des usagers, et d'affirmer notre partenariat avec les services de l'Etat.

Question	Sans débat
Rubrique	LE PROJET D'EXTENSION DU PORT VAUBAN
Texte	<p><i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>Nous avons découvert avec stupeur et inquiétude, dans la presse locale, le projet d'extension du port Vauban.</i></p> <p><i>Pourtant, vous aviez renoncé au centre mondial de la plaisance mais il faut croire que les intérêts des privilégiés du quai des milliardaires comptent plus que ceux des Antiboises et des Antibois.</i></p> <p><i>Nous souhaiterions connaître le projet de la SEM, son état d'avancement, la date de la concertation publique, le coût, les financeurs, etc.</i></p>

Réponse

Voir réponse page 3

GRUPE « PS ET LES VERTS »

Question	Avec débat
Rubrique	REAMENAGEMENT DE L'ANSE SAINT ROCH
Texte	<p><i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>Nice Matin du 9 avril indique : la Municipalité a présenté son projet de réaménagement de l'anse st Roch.</i></p> <p><i>Nous nous étonnons d'apprendre qu'à cette présentation par le Premier adjoint, président de la SEM Port Vauban, « les curieux étaient nombreux » mais nous constatons que les élus n'avaient pas été invités.</i></p> <p><i>Au Conseil municipal du 21 janvier 2011, alors que ce point n'était pas à l'ordre du jour :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Vous avez reconnu que le projet de rénovation – extension n'avait pas été présenté aux élus et vous vous êtes engagé à le présenter ;</i>- <i>Vous avez dit, je cite : « C'est un projet avant tout de rénovation du port ; c'est la première des choses que nous voulons, c'est la rénovation, le port a quarante ans, il est normal qu'après une quarantaine d'années on le rénove, on le modernise..... Ensuite il y a l'extension mais ce n'est pas une extension simplement pour la grande plaisance, il doit y avoir aussi une extension qui se fasse par port à sec ou par port à anneaux pour les petites unités de 5 à 10 m, c'est un projet global que nous vous présenterons et non pas focalisé sur une extension. Une extension est intéressante, pour qu'elle protège des coups de mer la partie du Fort Carré qui s'érode au fur et à mesure. L'important à mes yeux c'est que l'on rénove le port Vauban. Si on peut faire une extension limitée et qui ne touche rien à l'écologie et qui permet en même temps de protéger la partie de l'autre côté du Fort Carré, tant mieux. S'il y a le moindre problème sur le plan écologique, sur le plan de l'environnement, on ne le fera pas ».</i> <p><i>Le projet que nous découvrons, par Nice Matin, est d'une autre ampleur que ce que vous sembliez dire lors de ce Conseil municipal et semble plus orienté vers la grande plaisance et les croisiéristes.</i></p> <p><i>Nous demandons que le projet détaillé de cette rénovation-extension ainsi que les études réalisées et annoncées par Nice Matin, soient présentés aux élus.</i></p>

Réponse

Voir réponse page 3

Question	Sans débat
Rubrique	LA REFORME DE L'INTERCOMMUNALITE
Texte	<p><i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme territoriale comprend un volet intercommunal.</i></p> <p><i>En ce qui concerne la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, aucune information n'a été donnée aux élus d'Antibes avant l'élaboration de la liste présentée par l'Association des Maires des Alpes Maritimes. Les délais très courts n'ont pas permis de présenter de candidatures alternatives.</i></p> <p><i>Le Préfet a donc validé cette liste.</i></p> <p><i>Même si nous imaginons bien qu'aucun Conseiller municipal d'opposition n'aurait été désigné, il nous semble qu'à minima une information aurait dû être donnée dans cette instance.</i></p> <p><i>Nous apprenons par Nice Matin que le Conseil de Développement de la CASA a organisé, avec l'Adels, une réunion d'information sur cette réforme. Nous n'avons pas été invités à cette réunion.</i></p> <p><i>La CDCI s'est réunie le 22 avril. Vous en avez été désigné rapporteur.</i></p> <p><i>Par voie de presse, nous apprenons que le Préfet a présenté son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.</i></p> <p><i>Ce projet est contesté par des élus des Alpes Maritimes et notamment par le maire de Cannes qui, dans une proposition alternative, intègre la CASA.</i></p> <p><i>Au titre de rapporteur de la CDCI, vous serez amené à entendre les positions des élus des Alpes Maritimes, aussi nous souhaitons connaître :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- Votre avis sur le projet présenté par le Préfet ;</i><i>- Votre avis sur le projet du Maire de Cannes ;</i><i>- Votre avis sur une éventuelle évolution de la CASA.</i>

Réponse :

→ Au préalable, je souhaite rappeler les **raisons de la réforme** de l'intercommunalité. Si son développement constitue une dimension majeure de l'évolution territoriale de ces dernières années, cette évolution a atteint un seuil, la **totalité des communes** françaises n'étant pas couverte. Par ailleurs, certains EPCI ont été constitués sur des **périmètres inadaptés**. Enfin, la **diminution des syndicats**, en principe corollaire du développement des EPCI, apparaît trop lente. La loi du 16 décembre 2010 portant réforme territoriale a notamment pour objectif de résoudre ces difficultés qui obèrent l'efficacité de l'action publique.

→ A cette fin, les préfets sont chargés d'élaborer des **schémas départementaux de coopération intercommunale**. Ces schémas ont vocation à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département. En effet, même s'il s'agit déjà – dans la plupart des cas dont les Alpes-Maritimes - du fruit d'une concertation, les schémas restent à cette heure des **bases de travail**.

→ **Les différentes phases** menant à l'élaboration des schémas prévisionnels ont été menées avec **beaucoup de conviction**, si bien qu'il s'est certainement avéré difficile de communiquer avec précision entre la date à laquelle les maires ont précisément connu les modalités de composition des listes (le 15.02) et la date de remise effective des candidatures (le 25). Néanmoins, tous ces actes ont fait l'objet des mesures de publicité habituelles et, compte tenu de la dimension nationale de la problématique, je ne doute pas un instant que vous ayez eu l'information en temps utile ne serait-ce que par le biais du groupe politique auquel vous appartenez. **Vous étiez donc parfaitement libre de présenter votre candidature que ce soit à titre individuel ou collectif.**

→ Enfin, vous n'ignorez pas non plus que le schéma proposé, tel qu'il vient de nous être officiellement notifié le 29.04, devra, conformément à l'article L. 5210-1-1 IV du Code général des Collectivités territoriales, être **soumis pour avis en Conseil municipal** dans les trois mois à venir, une procédure qui garantit non seulement un exposé du projet à l'ensemble des élus mais également des échanges en Conseil. **Je vous soumettrai donc dès que possible le projet de la Ville, qui correspond au schéma qui a été présenté par le Préfet et nous en débattons à ce moment là.**

→ De mon point de vue, le schéma arrêté par le Préfet qui nous a été présenté le 22 avril est un **schéma cohérent qui répond aux exigences de la Loi** puisque désormais toutes les communes sont potentiellement couvertes par l'intercommunalité. Au-delà, convaincu que les **projets doivent précéder les structures**, je ne me prononcerai pas aujourd'hui sur une éventuelle **évolution de la CASA** qui, si elle n'est pas d'emblée exclue, devra en premier lieu répondre aux ambitions qui sont les nôtres.

→ Enfin, **en termes de chronologie**, le projet de schéma ainsi que l'ensemble des avis des conseils municipaux des communes concernées, dont le nôtre à venir, seront transmis pour avis en Commission départementale de Coopération intercommunale (CDCI) qui disposera de 4 mois pour se prononcer. **Les propositions de modifications adoptées par la commission à la majorité des deux tiers de ses membres devront être intégrées dans le projet de schéma** à condition qu'elles répondent aux objectifs des schémas départementaux de coopération intercommunale. **Il appartiendra alors au Préfet d'arrêter le schéma définitif au plus tard le 31.12.2011.**